



# Les dossiers du DFF en 2018

## 2<sup>e</sup> trimestre

### Finances fédérales

- **Procédure d'octroi de crédits supplémentaires:** Pour donner suite au rapport du groupe d'experts sur le frein à l'endettement, le Conseil fédéral a décidé de proposer une simplification pour la procédure d'octroi de crédits supplémentaires afin de réduire les soldes de crédits. D'ici à fin mars 2019, le Département fédéral des finances (DFF) établira un rapport complémentaire sur l'évolution des soldes de crédits. Se fondant sur ces données, le Conseil fédéral discutera de la marche à suivre quant à une éventuelle modification du frein à l'endettement. (11.4.)
- **Compte consolidé de la Confédération:** Le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé de l'année 2017. Le compte consolidé de la Confédération (CCC) clôt sur un résultat annuel de 9,1 milliards de francs. Ce chiffre correspond à une amélioration de 3,8 milliards par rapport à l'année précédente. Les trois secteurs (administration fédérale, entreprises et assurances sociales) enregistrent un résultat positif. (12.4.)
- **Péréquation financière:** L'Administration fédérale des finances (AFF) a calculé le montant des paiements compensatoires dus aux cantons en 2019. Ceux-ci augmentent de 132 millions par rapport à l'année précédente pour atteindre un peu plus de 5,2 milliards de francs. Les cantons d'Obwald, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Zoug enregistrent la plus forte hausse de l'indice des ressources, alors que les cantons de Neuchâtel, de Soleure et d'Argovie accusent la baisse la plus nette. Les calculs seront communiqués pour avis aux cantons. (19.6.)
- **Budget:** Le Conseil fédéral a adopté les chiffres du budget 2019 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2020-2022 (PITF). Il prévoit, au budget 2019, un excédent de 1,3 milliard, qui s'explique non seulement par les recettes élevées issues de l'impôt anticipé, mais aussi par le rejet par le peuple des réformes soumises à votation l'an dernier. Adoptée par le Conseil des États, la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) devrait engendrer, à partir de la date probable de son entrée en vigueur en 2020, une nouvelle détérioration de la situation budgétaire. (27.6.)

### Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **CDI avec l'Équateur et la Zambie:** Le Conseil fédéral a adopté les messages concernant un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions (CDI) avec l'Équateur et une nouvelle CDI avec la Zambie. Il a transmis les textes aux Chambres fédérales. (18.4.)
- **Frais de garde des enfants par des tiers:** Les déductions fiscales pour l'accueil extra-familial des enfants doivent être relevées. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral. Le message correspondant est maintenant soumis au Parlement. (9.5.)
- **EAR:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'approbation des accords avec Singapour et Hong Kong sur l'échange automatique de renseignements (EAR)

relatifs aux comptes financiers. Dans ce même message, il propose au Parlement d'introduire l'EAR avec d'autres places financières. (9.5.)

- **Message sur les immeubles:** Le Conseil fédéral a adopté le message 2018 sur les immeubles du DFF. Par ce message, il demande au Parlement un crédit d'ensemble «Constructions civiles» de 127,9 millions de francs. Ce dernier comprend la construction d'une nouvelle halle de formation à Macolin, la rénovation totale de la chancellerie de l'ambassade de Suisse à Washington ainsi qu'un crédit-cadre. (16.5.)

### Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Loi sur le blanchiment d'argent:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Le projet prend en compte les principales recommandations faites par le Groupe d'action financière (GAFI) dans son rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse et permet de renforcer l'intégrité de la place financière. Parallèlement, le Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF) a publié son rapport sur le risque de blanchiment d'argent associé aux personnes morales. (1.6.)
- **Ordonnance sur les banques:** Le 15 juin 2018, le Parlement a adopté la loi sur les services financiers et la loi sur les établissements financiers. Dans le même temps, il a introduit des dispositions dans la loi sur les banques afin de promouvoir l'innovation. La création d'une nouvelle catégorie d'autorisation permettra aux établissements autres que des banques d'accepter des dépôts du public jusqu'à concurrence de 100 millions de francs. Le 21 juin 2018, le Département fédéral des finances (DFF) a ouvert une consultation visant à modifier en conséquence l'ordonnance sur les banques. (21.6.)

### Dossiers internationaux

- **Visite au Japon:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail auprès du vice-premier ministre et ministre des finances japonais, Taro Aso. Dans le cadre de cette rencontre à Tokyo, les deux ministres se sont entretenus de questions bilatérales et multilatérales dans le domaine des finances. (4.4.)
- **Ministre des finances israélien:** Le chef du DFF de la Confédération suisse, Ueli Maurer, a reçu le ministre des finances de l'État d'Israël, Moshe Kahlon, en visite à Zurich. Le conseiller fédéral Ueli Maurer et le ministre des finances Moshe Kahlon ont discuté de plusieurs questions financières et fiscales d'intérêt commun. (17.4.)
- **Réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef de la délégation suisse, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse, ont participé aux réunions de printemps organisées conjointement à Washington par le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale. (22.4.)
- **Commerce extérieur:** Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et sur une base désaisonnalisée, le commerce extérieur a confirmé la tendance positive des trimestres précédents. Les deux directions du trafic ont par ailleurs atteint des niveaux record. Les exportations ont progressé de 0,2 % et les importations de 4,1 %. L'évolution divergente des entrées et des sorties a conduit au plus faible excédent de la balance commerciale depuis quatre ans et demi. (24.4.)
- **Financement du terrorisme:** La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a participé jeudi 26 avril à Paris à une conférence internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme. Elle était accompagnée du secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jörg Gasser. (26.4.)
- **Rencontre des ministres des finances de l'ASEM:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé à la treizième rencontre des ministres des finances du Dialogue Europe-Asie (Asia-Europe Meeting [ASEM]), qui s'est tenue à Sofia. En outre, dans le cadre de la contribution de la Suisse à l'Union européenne (UE)

- élargie, il a inauguré un centre de formation et de perfectionnement destiné aux policiers bulgares. (26.4.)
- **CDI avec le Brésil:** La Suisse et le Brésil ont signé à Brasilia une convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu. Celle-ci garantira une sécurité juridique propice au développement des relations économiques bilatérales et à la poursuite de la coopération fiscale entre les deux États. (3.5.)
  - **Échange spontané de renseignements:** L'Administration fédérale des contributions (AFC) a livré pour la première fois des renseignements sur des décisions anticipées en matière fiscale à des États partenaires dans le cadre de l'échange spontané de renseignements. (8.5.)
  - **Place financière:** La place financière et économique suisse fait face à une concurrence toujours plus vive sur la scène internationale. Il faut donc veiller à ce que les conditions-cadres soient favorables en Suisse et, pour ce faire, examiner régulièrement le contexte fiscal et réglementaire dans lequel la place financière suisse évolue. Le Conseil fédéral a été informé des travaux menés à ce propos par le Forum sur la politique en matière de marchés financiers. (9.5.)
  - **Cameroun:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a accueilli à Berne Louis Paul Motaze, ministre des finances du Cameroun, pour une visite de travail. Les deux ministres des finances ont abordé des questions financières et fiscales. (4.6.)
  - **Visite à Berlin:** Le chef du Département fédéral des finances, Ueli Maurer, a rencontré à Berlin son homologue allemand, Olaf Scholz, dans le cadre d'une visite de travail. Ils ont abordé des questions financières et fiscales, tant bilatérales qu'internationales. (6.6.)
  - **Équivalence boursière:** Le Conseil fédéral s'emploie à convaincre la Commission européenne de prolonger pour une durée indéterminée l'équivalence boursière qu'elle a accordée pour seulement une année à la Suisse en décembre 2017. Le Conseil fédéral a arrêté une mesure qui permettrait de protéger l'infrastructure boursière suisse si cette équivalence n'était pas prolongée. Il ne mettra en vigueur cette mesure que si cela s'avère nécessaire. (8.6.)
  - **Postes-frontière:** Le projet pilote concernant la fermeture nocturne des postes-frontière secondaires au Tessin n'a pas eu d'influence notable sur le taux de criminalité. En outre, il n'est pas certain qu'une mise en œuvre généralisée permette de réduire la criminalité transfrontalière. Le Conseil fédéral a décidé de prendre de nouvelles mesures. (15.6.)
  - **Échange de déclarations pays par pays:** À la fin du mois de juin, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a transmis, à 35 États partenaires les déclarations pays par pays que des multinationales lui ont remises. Il s'agit du premier échange de telles déclarations. (18.6.)
  - **Ambassade à Pékin:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a organisé un concours portant sur la construction d'une représentation intégrée sur le site de l'ambassade de Suisse à Pékin. La palme est revenue à une équipe lausannoise. Une exposition est consacrée aux projets qui ont été présentés. (18.6.)
  - **Visite à Vienne:** Le 29 juin, le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail auprès de son homologue autrichien, Hartwig Löger. Dans le cadre de cette rencontre, ils ont abordé des questions bilatérales concernant la Suisse et l'Union européenne dans les domaines financier et fiscal. La Suisse et l'Autriche entretiennent à tous les niveaux des relations étroites et empreintes de confiance mutuelle. (29.6.)
  - **Huitième de finale entre la Suisse et la Suède:** Le président de la Confédération Alain Berset et le ministre des sports Guy Parmelin ont chacun assisté à un match de l'équipe nationale lors de la phase de groupes de la Coupe du monde de football en Russie. Et c'est le conseiller fédéral Ueli Maurer qui s'est rendu à son tour à Saint-Pétersbourg pour assister au huitième de finale entre la Suisse et la Suède. (29.6.)

## Autres dossiers du DFF

- **PUBLICA:** La Caisse fédérale de pensions PUBLICA a porté un regard satisfait sur un exercice 2017 qui, avec un rendement global net de 6,75 % (contre 5,06 % l'année précédente) et un degré de couverture global de 107,1 % (contre 102,9 % l'année précédente), enregistre un résultat supérieur à la moyenne. Sur ses 20 caisses de prévoyance, pas une seule ne présentait de découvert fin 2017. Au cours de l'exercice 2017, les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont encore pu être abaissés à 170 francs, et les frais totaux de gestion de la fortune, soit 0,20 % des placements, maintenus à un faible niveau. Le haut niveau de satisfaction de la clientèle a de nouveau été confirmé en 2017. Préparée au cours des exercices 2016 et 2017, l'adaptation des paramètres techniques aux évolutions démographiques et économiques a été définitivement approuvée en janvier 2018 par la Commission de la caisse PUBLICA, qui a par ailleurs entériné sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019. (4.4.)
- **Imposition à la source:** Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la loi fédérale du 16 décembre 2016 sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative et plusieurs ordonnances modifiées en conséquence. Les cantons et les milieux économiques disposent ainsi d'assez de temps pour procéder aux modifications qui s'imposent. (11.4.)
- **Jeux olympiques:** Les athlètes ayant remporté un diplôme ou une médaille olympique lors des derniers JO et Jeux paralympiques d'hiver ont été reçus le 11 avril 2018 au Palais fédéral par Ueli Maurer, vice-président du Conseil fédéral et ministre des finances, Guy Parmelin, conseiller fédéral en charge des sports, Karin Keller-Sutter, présidente du Conseil des États et Dominique de Buman, président du Conseil national. Parlant au nom du gouvernement, le conseiller fédéral Ueli Maurer a félicité les athlètes pour leurs résultats exceptionnels à Pyeongchang. (11.4.)
- **Initiative Monnaie pleine:** Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!» (initiative Monnaie pleine). Le conseiller fédéral Ueli Maurer a exposé les motifs de ce rejet lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 17 avril 2018. Il a déclaré que, si l'initiative était acceptée, la Suisse deviendrait un terrain d'expérimentation pour un projet inutile et risqué, ajoutant que le secteur bancaire serait affaibli et que la Banque nationale suisse (BNS) serait exposée à des pressions politiques accrues. (17.4.)
- **Stratégie informatique:** Le Conseil fédéral a adopté le plan directeur 2018 concernant la stratégie informatique de la Confédération pour la période en cours. Le plan directeur 2018 fixe, en plus des jalons relatifs à la mise en œuvre de la stratégie jusqu'en 2019, l'orientation de base concernant le développement du domaine de l'informatique. Cette orientation accorde, au sein du domaine de l'informatique, une place prioritaire à la numérisation. (18.4.)
- **Cyberrisques:** Dans la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022, le Conseil fédéral tient compte de l'importance accrue des cyberrisques. La stratégie adoptée par le Conseil fédéral montre comment la Confédération entend faire face aux cyberrisques en collaborant avec les milieux économiques, les cantons et les hautes écoles et quelles mesures seront mises en œuvre ces cinq prochaines années. (19.4.)
- **PUBLICA:** Le 25 janvier 2018, la Commission de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) a décidé d'abaisser son taux d'intérêt technique le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette décision fera diminuer les prestations de vieillesse auxquelles les assurés pourront prétendre. C'est pourquoi la commission de la caisse et les organes paritaires des diverses institutions de prévoyance ont pris des mesures pour atténuer les effets de cet abaissement. Le Conseil fédéral a approuvé les modifications nécessaires dans les contrats d'affiliation. (25.4.)
- **MELANI:** Le 26<sup>e</sup> rapport semestriel de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI), publié le 26 avril 2018, porte sur les principaux cyberincidents observés au cours du second semestre 2017 en Suisse et sur le plan

international. Il met notamment en évidence l'utilisation très répandue de logiciels criminels et les attaques contre les systèmes de contrôle industriels dans le domaine des appareils médocotechniques. Le thème prioritaire du rapport concerne la multiplication des fuites de données et ses conséquences. (26.4.)

- **Monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint a émis deux nouvelles monnaies commémoratives à l'intention des collectionneurs et des amateurs. La pièce d'or «Guillaume Tell» rend hommage au plus célèbre des Suisses, tandis que la pièce d'argent commémorant le bateau à vapeur «La Suisse» s'inscrit dans la série de trois pièces lancée par Swissmint en 2017 et portant sur le thème des bateaux à vapeur suisses. (26.4.)
- **Cyberadministration:** Le comité de pilotage, présidé par le conseiller fédéral Ueli Maurer, s'est prononcé sur les lignes directrices de la nouvelle stratégie suisse de cyberadministration à partir de 2020. Le comité a par ailleurs approuvé le rapport annuel 2017. (1.5.)
- **AFC:** En 2017, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a enregistré des recettes fiscales de 54,68 milliards de francs. Elle a exécuté des milliers de contrôles, de procédures fiscales et de procédures pénales à des fins de garantie. Pour la première fois, elle fournit des informations détaillées à ce sujet dans son rapport d'activité 2017. Les recettes fiscales de la Confédération ont augmenté de plus de 1,5 milliard de francs grâce aux travaux de l'AFC. (14.5.)
- **Division de l'AFD à Delémont:** En implantant la division Alcool et tabac à Delémont, l'Administration fédérale des douanes (AFD) a témoigné de son attachement au canton du Jura. Les nouveaux locaux ont été inaugurés en présence de la suppléante du directeur général des douanes et cheffe de la DOUANE, Michaela Schärer ainsi que des membres du gouvernement jurassien et du maire de Delémont. Le transfert de 60 collaborateurs qualifiés constitue une contribution importante de l'administration des douanes au développement économique de la région jurassienne. (22.5.)
- **Égalité des salaires:** L'administration fédérale a contrôlé les salaires de tout son personnel, afin de déceler d'éventuelles différences salariales non justifiables entre femmes et hommes. Il est ressorti de ce contrôle que l'égalité salariale est garantie dans tous les départements et toutes les unités administratives. Les résultats du contrôle, dont le Conseil fédéral a pris connaissance, sont tous inférieurs au seuil de tolérance fixé à 5 %. Les salaires versés par l'administration fédérale sont donc conformes au principe «à travail égal, salaire égal» inscrit dans la Constitution. (1.6.)
- **Commission de la caisse PUBLICA:** Le Conseil fédéral a nommé Matthias Weber nouveau représentant de l'employeur au sein de la Commission de la caisse PUBLICA. Cette nomination est intervenue à la suite d'une démission anticipée d'un des membres chargés de représenter l'administration fédérale. (8.6.)
- **Centre fédéral pour requérants d'asile à Balerna/Novazzano:** En vue de la construction d'un centre pour requérants d'asile à Balerna/Novazzano, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a organisé un concours de projets. L'avis de concours a été publié le 14 juin sur la plate-forme électronique pour les marchés publics [www.simap.ch](http://www.simap.ch). (14.6.)
- **Pénalisation du mariage:** Le nombre des couples mariés à deux revenus concernés par la pénalisation fiscale du mariage est nettement plus élevé que ce qu'avait estimé l'Administration fédérale des contributions (AFC). Dans ses calculs, l'AFC n'avait pas tenu compte des couples mariés à deux revenus avec enfants. Toutefois, l'estimation des conséquences financières présentée dans le message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille; 18.034) reste inchangée. Le Conseil fédéral en a été informé. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a ordonné un examen externe. (15.6.)
- **Rapport sur la rémunération des cadres du plus haut niveau:** Dans le rapport sur le salaire des cadres, le Conseil fédéral présente chaque année la rémunération et d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des

établissements proches de la Confédération. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport concernant l'exercice 2016. (15.6.)

- **Système salarial de l'administration fédérale:** Le Conseil fédéral a arrêté des mesures visant une structure de classification cohérente dans le cadre du système salarial de l'administration fédérale. Ces mesures doivent garantir que des postes comparables seront rangés dans la même classe salariale dans toute l'administration fédérale. Elles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, après la modification des bases légales correspondantes. (20.6.)
- **Stratégie concernant le personnel:** L'administration fédérale en tant qu'employeur place les défis de la numérisation au centre de sa nouvelle stratégie dans le domaine du personnel. Le Conseil fédéral a en effet chargé le Département fédéral des finances de lui présenter d'ici fin 2019 une nouvelle stratégie pour les années 2020 à 2023 qui tienne compte de ce contexte. Il a en outre pris connaissance de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie concernant le personnel pour la période 2016 à 2019. (27.6.)
- **Factures électroniques:** Depuis début 2016, la Confédération oblige ses fournisseurs à utiliser la facturation électronique, ce qui lui a permis de porter la part des factures électroniques à environ 60 %. Le Conseil fédéral a pris connaissance de cette évolution. L'administration fédérale s'efforce d'accroître encore cette part et accepte désormais aussi les factures au format PDF transmises par courriel. (27.6.)

## Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

### Projets adoptés au cours de la session d'été

- **Impôt anticipé:** Même si le contribuable n'a pas déclaré des revenus dans sa déclaration d'impôt, il doit malgré tout avoir droit au remboursement de l'impôt anticipé dans la mesure où la non-déclaration était due à une négligence. Le Conseil national a accepté cette modification mais veut néanmoins aller nettement plus loin que le Conseil fédéral: une déclaration ultérieure ne doit pas seulement être possible avant l'échéance du délai de réclamation, mais également au-delà. Le Conseil national s'est également prononcé en faveur d'un effet rétroactif. Le ministre des finances Ueli Maurer a signalé, en vain, que la Constitution fédérale ne l'autorisait pas. (29.5.)
- **Déductions fiscales:** Le Conseil national a suivi le Conseil des États en plaidant lui aussi en faveur d'une imposition forfaitaire de véhicules d'entreprise utilisés à titre privé. Il a transmis une motion correspondante au Conseil fédéral et a suivi ainsi la recommandation de sa commission de l'économie. La Chambre basse a adopté la motion par 117 voix contre 65 et une abstention. Seuls la gauche et quelques représentants du PDC ont rejeté l'intervention. Selon la motion de la commission des transports du Conseil des États transmise maintenant, l'utilisation à titre privé doit intégralement faire l'objet d'un forfait fiscal. (29.5.)
- **Échange de renseignements:** Le Conseil national n'estime pas nécessaire de renforcer la protection juridique individuelle dans le cadre de l'échange automatique de renseignements. Il a rejeté une motion du Conseil des États par 122 voix contre 66. Ce sujet est donc clos. L'UDC avait plaidé en faveur de l'intervention. Selon Thomas Matter (UDC/ZH), la protection juridique en vigueur ne va pas assez loin, mais la majorité du Conseil national – tout comme le Conseil fédéral – est arrivée à la conclusion que la loi en vigueur offrait une protection suffisante aux personnes pour lesquelles la transmission des données aurait des inconvénients inacceptables. (29.5.)
- **Politique monétaire:** Le Conseil des États s'est prononcé contre une initiative du canton de Saint-Gall, qui souhaite que les sociétés de prévoyance suisses ne soient pas soumises aux intérêts négatifs de la Banque nationale. Le canton invoque le fait qu'avec la politique des taux d'intérêt bas menée par les banques centrales, il est difficile de réaliser un rendement suffisant pour satisfaire les engagements de la

prévoyance professionnelle. La majorité du Conseil a exprimé sa compréhension mais a objecté que la politique monétaire relevait de la responsabilité de la Banque nationale. Paul Rechsteiner (PS/SG) a rétorqué en vain que le but des intérêts négatifs était de soutenir l'économie exportatrice et pas d'affaiblir les assurances sociales. L'objet passe maintenant au Conseil national. (30.5.)

- **Finances de la Confédération I:** Le compte d'État 2017 suscite de très nombreuses discussions. Les provisions et les erreurs comptables qu'il contient ont maintenant fait l'objet d'un débat au Conseil national. La Chambre basse a finalement adopté le compte mais elle a ajouté à l'arrêté fédéral un article portant sur les corrections ultérieures. Le Conseil fédéral est ainsi chargé, dès que les chiffres définitifs seront disponibles, de procéder à la correction rétroactive des erreurs comptables, et de soumettre à l'Assemblée fédérale, pour approbation, les comptes corrigés au plus tard dans le cadre du message concernant le compte d'État 2018. (31.5.)
- **Finances de la Confédération II:** Le Conseil national a approuvé six crédits supplémentaires au budget 2018 pour un montant total de 40 millions de francs. La moitié environ est destinée à des investissements dans la construction de centres fédéraux pour demandeurs d'asile, ceux-ci pouvant être construits plus vite que prévu. Le premier supplément au budget 2018 n'a pas provoqué de gros débats à la Chambre basse. Une proposition de suppression d'un crédit pour le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) avait déjà été rejetée par la commission consultative des finances et n'a plus été traitée par le plénum. (31.5.)
- **Finances de la Confédération III:** Les provisions et les erreurs comptables ont fait l'objet de vifs débats non seulement au Conseil national mais également au Conseil des États. Au final, le Parlement a adopté le projet avec une adaptation. Notamment la critique du Contrôle fédéral des finances (CDF) concernant les erreurs comptables et les erreurs d'évaluation pour les routes nationales et les ouvrages de forteresse a provoqué des discussions. Selon le département des finances, la Confédération n'a subi aucun dommage financier. Les unités administratives responsables corrigeront les erreurs. Le Parlement a tout de suite ancré cette intention dans l'arrêté fédéral. Le Conseil fédéral est donc chargé de procéder à la correction rétroactive des erreurs comptables constatées. Il devra soumettre les comptes corrigés au plus tard dans le cadre du message concernant le compte d'État 2018. (4.6.)
- **Finances de la Confédération IV:** Le Conseil des États a suivi le Conseil national et a approuvé six crédits supplémentaires au budget 2018 pour un montant total de 40 millions de francs. La moitié environ est destinée à des investissements dans la construction de centres fédéraux pour demandeurs d'asile, ceux-ci pouvant être construits plus vite que prévu. Le premier supplément au budget 2018 n'a pas provoqué de gros débats au Parlement. Le Conseil des États a approuvé les crédits supplémentaires sans opposition par 39 voix contre 0. Le Conseil fédéral justifie les crédits pour les centres fédéraux pour demandeurs d'asile en ce sens que les projets de construction avancent rapidement parce que, dans l'ensemble, il n'y a pas eu, par exemple, de recours provoquant des retards. (4.6.)
- **Imposition des entreprises:** Le Conseil des États a décidé que le Projet fiscal 17 sera lié à l'assainissement de l'AVS. Cette approche doit permettre à la réforme de l'imposition des entreprises de percer tout en allégeant la prévoyance vieillesse. Tel est le compromis mis sur pied par la commission de l'économie du Conseil des États. Le ministre des finances Ueli Maurer a parlé d'un «petit chef d'œuvre du compromis politique». En effet, la gauche et le centre bourgeois se sont unis, mais n'ont pas pour autant fait preuve d'enthousiasme. Les représentants de l'UDC se sont opposés au projet. Le Conseil des États n'a pas apporté de modifications à la base du projet fiscal. Il a approuvé le projet par 35 voix contre 5 et 5 abstentions. L'objet passe maintenant au Conseil national qui le traitera pendant la session d'automne. (7.6.)
- **Administration fédérale:** Le Conseil des États ne veut pas charger le Conseil fédéral de réduire la quote-part de l'État et les dépenses liées. Il a rejeté trois motions issues du Conseil national. Les interventions provenant des rangs de l'UDC sont donc closes. La majorité a considéré que les exigences allaient trop loin. De plus, des

travaux sont déjà en cours à ce sujet. Avec la première motion, le Conseil fédéral aurait été chargé d'examiner les dépenses de la Confédération et de réduire la quote-part de l'État d'au moins 5 %. Avec la deuxième motion, il aurait dû réduire les dépenses liées d'au moins 5 % d'ici 2022. La troisième visait à réduire les effectifs de l'administration fédérale centrale. (7.6.)

- **Contrôle des finances:** Le Conseil des États s'est penché sur les prises de position publiques du Contrôle fédéral des finances (CDF) qui ont suscité beaucoup d'attention à plusieurs reprises par le passé. Pour le Conseil, le CDF fournit du bon travail de qualité, mais il doit s'abstenir de toute déclaration politique. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a abondé dans le même sens. La discussion avait été lancée suite à une interpellation de Roland Eberle (UDC/TG) qui avait reproché au CDF de s'exprimer de manière critique sur les amortissements inclus dans le compte d'État 2017. En début d'année, le CDF avait fait un commentaire et remettait en question la légalité d'une provision de 2 milliards de francs. Avec des déclarations de ce type et d'autres constats à tendance politique, le CDF ne s'est pas seulement fait des amis. (12.6.)
- **Trust:** Le Parlement ouvre la voie aux trusts suisses. Ce type d'instrument est répandu dans les pays anglo-saxons. Il s'agit d'un rapport juridique dans lequel le constituant transfère des biens à un trustee. Il est également lié à l'obligation d'administrer et d'utiliser les biens au profit de certains bénéficiaires. Les commissions des deux Conseils ont déjà décidé d'élaborer une modification de la loi. Mais maintenant, le Conseil des États veut donner un mandat au Conseil fédéral et a adopté une motion correspondante. Comme l'a rappelé le ministre des finances Ueli Maurer, le Conseil fédéral effectue déjà des travaux à ce sujet. (12.6.)
- **Hôtels:** Le Conseil des États veut introduire un nouveau privilège pour l'hôtellerie en matière de TVA. Il a adopté une motion du conseiller aux États Stefan Engler (PDC/GR) qui demandait une «simplification» du forfait. Cette motion porte sur une combinaison de prestations ou de produits soumis à des taux de TVA différents. Aujourd'hui, le paquet global est soumis au taux préférentiel lorsqu'au moins 70 % bénéficient d'un taux réduit. Le Conseil des États veut baisser ce seuil à 55 % de sorte que davantage de prestations soumises au taux ordinaire puissent en bénéficier. C'est maintenant au Conseil national de se prononcer. (12.6.)
- **Tremblements de terre:** Le Conseil des États ne veut pas renoncer à la création d'une assurance obligatoire contre les tremblements de terre au niveau fédéral. Il a refusé de classer une motion de Jean-René Fournier (PDC/VS) de 2011. Cette décision a été précédée d'un débat approfondi. Il est aujourd'hui déjà possible de conclure une assurance contre les dommages liés à des tremblements de terre, mais uniquement moyennant une prime très élevée. Depuis des années, le débat porte sur l'introduction d'une assurance nationale et obligatoire. Ce serait aux cantons d'agir, mais cette idée les divise. Le conseiller fédéral Ueli Maurer est pour le classement de l'intervention. L'objet passe maintenant au Conseil national. (12.6.)
- **Frein à l'endettement:** Le Parlement ne veut pas assouplir le frein à l'endettement ancré dans la Constitution. Avec une motion, il a chargé le Conseil fédéral d'exclure par la voie légale une adaptation des règles établies. Le Conseil des États a suivi le Conseil national et a adopté l'intervention par 23 voix contre 21. D'après la volonté de la majorité, la Confédération doit continuer à réduire la dette et ne pas dépenser davantage. Vu les «perspectives de plus en plus moroses en matière budgétaire», ce n'est pas le moment d'assouplir cet instrument. Une minorité gauche-verts revendique en vain – «après de nombreuses années excédentaires» – un assouplissement du frein à l'endettement. (12.6.)
- **Marchés publics:** Le Conseil national soutient les entreprises suisses sur les marchés publics. Lors de la révision complète de la loi sur les marchés publics, il a décidé qu'il fallait prendre en compte le niveau des prix dans le pays d'un fournisseur étranger. L'avertissement lancé par le ministre des finances Ueli Maurer selon lequel cela n'était pas conciliable avec les engagements internationaux de la Suisse n'a pas été entendu. Le Conseil national a rejeté la restriction controversée de l'accès aux



dossiers d'appel d'offres. La révision est nécessaire suite à une modification de l'accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP). Les réglementations de la Confédération et des cantons sont mises à jour en parallèle. (13.6.)

- **PostFinance:** PostFinance ne doit pas octroyer aux Suisses de l'étranger un accès à ses services à des conditions similaires à celles de ses clients en Suisse. Le Conseil des États a rejeté une motion de la Commission de politique extérieure du Conseil national en avançant l'argument qu'il est de plus en plus difficile pour les Suisses et Suissesses de l'étranger d'avoir des relations bancaires en Suisse à des conditions raisonnables. Il s'agit ici d'une discrimination liée aux règles plus strictes appliquées aux banques suite à la crise financière de 2008. Pour le Conseil des États, la mise en œuvre de la motion désavantagerait fortement PostFinance face aux banques. Il a ainsi suivi l'avis du Conseil fédéral. (13.6.)
- **Cryptomonnaies:** Le Conseil fédéral veut examiner les chances et les risques d'un cryptofranc. Cette analyse doit couvrir les aspects juridiques, économiques et monétaires liés à une monnaie électronique de banque centrale. Avec ce mandat, le Conseil national a transmis tacitement un postulat du conseiller national Cédric Wermuth (PS/AG). Dans son rapport, le Conseil fédéral, qui avait accepté l'intervention, veut également traiter les risques concernant la stabilité financière. Un groupe de travail se penche déjà sur les technologies «blockchain». Après avoir auditionné la branche, il présentera les possibilités d'action. (15.6.)
- **Douanes:** Le Conseil national veut assouplir le commerce transfrontalier en ligne. Les petits envois doivent être traités de manière simplifiée et les procédures de confiscation de médicaments dangereux pour la santé améliorées. Une motion de Manfred Bühler (UDC/BE) à ce sujet a été adoptée tacitement. Manfred Bühler émet des craintes quant au commerce de détail et à la production en Suisse. Il veut que les dispositions de contrôle et de procédure soient plus efficaces. Le Conseil fédéral propose d'accepter l'intervention. C'est maintenant au Conseil des États de prendre une décision. (15.6.)
- **LSFin:** Lors du vote final, les Chambres fédérales ont adopté la loi sur les services financiers (LSFin), qui améliorera la protection des investisseurs, par 138 voix contre 57 et 3 abstentions (Conseil national) et par 41 voix contre 0 et 3 absentions (Conseil des États). (15.6.)
- **LEFin:** Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté la loi sur les établissements financiers (LEFin), qui porte sur la surveillance des prestataires de services financiers, par respectivement 139 voix contre 56 et 3 abstentions, et 44 voix contre 0. (15.6.)
- **CDI avec le Pakistan:** Lors du vote final, les Chambres fédérales ont adopté, par 130 voix contre 68 (Conseil national) et 41 voix contre 3 (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant approbation de la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Pakistan. Cet arrêté comprend des dispositions issues du projet de l'OCDE et du G20 destiné à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). (15.6.)
- **CDI avec le Kosovo:** Lors du vote final, le Conseil national (par 133 voix contre 62 et 3 abstentions) et le Conseil des États (par 42 voix contre 2) ont adopté l'arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Kosovo. Cet arrêté comprend notamment des améliorations dans le domaine de l'imposition des rémunérations de services. (15.6.)